ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de la distribution de la propagande électorale

Question écrite n° 39800

Texte de la question

Mme Sophie Métadier alerte M. le ministre de l'intérieur sur la situation de la distribution de la propagande électorale pour les élections législatives partielles qui se sont déroulées en Indre-et-Loire les 30 mai et 6 juin 2021. Malgré les nombreuses alertes sur les dysfonctionnements transmises par les élus de la troisième circonscription, on a de nouveau observé les mêmes dysfonctionnements lors des élections départementales et régionales. Le constat général est aussi édifiant qu'inacceptable : enveloppes incomplètes, bourrées dans la première boîte aux lettres de la rue, jetées dans les jardins ou dans des poubelles et, surtout, une grande quantité d'enveloppes non distribuées. Il est de pratique courante pour un grand nombre de citoyens de préparer chez eux le bulletin avant de venir voter ; certains sont tout de même venus en faisant savoir leur incompréhension aux présidents des bureaux de vote, mais beaucoup d'entre eux n'ont pas voté. De toute évidence, la défaillance majeure de l'entreprise prestataire est inacceptable et ne peut qu'alimenter l'abstention. Elle nuit gravement à l'exercice démocratique et à l'image de la République et du fonctionnement de l'État. Elle demande les mesures que le Gouvernement entend prendre de manière à ce que la distribution des plis électoraux reste une mission de service public, garantie et sans défaillance.

Données clés

Auteur : Mme Sophie Métadier
Circonscription : Indre-et-Loire (3e circonscription) - UDI et Indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39800
Rubrique : Élections et référendums
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er novembre 2021
Question publiée au JO le : 29 juin 2021, page 5140
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)